

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2023-1-4-1

Séance du lundi 6 février 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 : SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINCKERT Brigitte donne procuration à MULLER Lucien
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à PAGLIARULO Karine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 4^{ème} Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 26 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Insertion, Logement et Emploi :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 299 734 376,14 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 30 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 132 204 719,58 €,

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Action Sociale de Proximité :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 18 110 361 € et un total d'autorisation d'engagement de 470 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 278 913 € et un total d'autorisation de programme de 5 500 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 315 613 €,

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Habitat :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 591 380 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 15 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 56 340 440 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 629 420 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 12 434 000 € et un total d'autorisation de programme de 40 200 000 €,

- Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération,

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à la majorité

4 voix contre :

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 abstention